

## **PRESENTATION ET HISTORIQUE**

L'entreprise a été fondée en 1953 par Frida et Henri Demierre, alors petits paysans à St-Martin. L'exploitation agricole étant trop petite pour subvenir à leurs besoins, ils se lancèrent dans les transports pour déplacer des produits agricoles, du foin, de la paille, des betteraves ainsi que des animaux vivants pour la montée à l'alpage et les abattoirs.

Dès le début des années 60, l'entreprise a rapidement trouvé sa vitesse de croisière avec des camions routiers bâchés qui assuraient des services en Suisse et à l'étranger, également dans le secteur de la construction.

C'est en 1976 que le premier camion frigo est mis en service pour Fromage Gruyère SA à Bulle. Durant les années 1980 – 1990, l'entreprise prend définitivement sa place dans le transport routier avec des clients comme Tetra-Pak et Henniez. En 1990, la Direction est assurée par Jean-Bernard et Fabienne Demierre. La croissance dans le domaine du Food et plus particulièrement chez les affineurs de gruyères et de vacherins fribourgeois donnent une orientation à l'entreprise. Elle se consacre désormais à ces différents transports de produits alimentaires.

En 2008, la société J.B. Demierre Transports SA a été créée et elle s'installe définitivement à Bulle.

## **POLITIQUE QUALITE DE L'ENTREPRISE**

Proposition :

La politique et les valeurs ci-dessous assurent une éthique professionnelle et une sécurité alimentaire exemplaire dans les transports de produits nobles et dans l'accomplissement de nos autres activités quotidiennes :

### **Savoir-faire**

Afin de garantir un service irréprochable, nous mettons à disposition notre expérience de plus de 40 ans. Les compétences enseignées par les générations précédentes nous donnent une maîtrise complète de notre métier et ... à développer

### **Conscience professionnelle**

### **Flexibilité du travail et adaptation**

### **Equipements performants**

### **Satisfaction de notre clientèle**

La politique et les valeurs définies ci-dessous accompagnent la mission de J.B. Demierre Transports SA qui est d'assurer l'éthique professionnelle et la sécurité alimentaire dans les transports de produits sensibles tels que des gruyères AOP, des vacherins fribourgeois AOP et d'autres fromages régionaux, transportés de leurs lieux de production aux différentes caves d'affinage. Par la suite ces fromages sont livrés aux différents distributeurs de Suisse et de pays limitrophes.

### **UN TRANSPORTEUR DE PRODUITS NOBLES**

Dès 2013, confronté à des soucis de globalisation et de concurrence étrangère, J.B. Demierre Transports SA a réduit quelque peu sa voilure pour se consacrer essentiellement aux transports frigos et aux produits agro-alimentaires pour l'agriculture. Les transports pour Nestlé Waters sont toujours d'actualité.

Ayant la chance de pouvoir transporter des produits nobles, tels que le gruyère AOP, le vacherin fribourgeois AOP et d'autres fromages régionaux, nous ont fait prendre conscience de nos responsabilités face à nos différents clients pour assurer la sécurité alimentaire.

Pour garantir la pérennité de l'entreprise et poursuivre les efforts précédents, nous menons en permanence des projets d'amélioration continue en matière de qualité, d'écologie, et nous veillons à renforcer la confiance de nos clients et partenaires sur la stricte application des exigences légales et réglementaires. Nous remplaçons régulièrement notre flotte de camions afin d'être le plus performant possible sur la technologie et répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

Grâce à une parfaite maîtrise de notre organisation et au savoir-faire de nos collaborateurs fidèles depuis de nombreuses années, nous sommes en mesure de consolider la notoriété de notre entreprise. Pour optimiser la satisfaction de nos clients, nous mettons en place des programmes d'amélioration continus basés sur les normes internationales ISO 9001. Nous appliquons également les codes de bonnes pratiques et les principes de management de la sécurité alimentaire ISO 22000, afin de garantir la qualité, la sûreté et la légalité de nos services.

Par notre connaissance vieille de deux générations, nous garantissons la pratique de nos services, nous sommes intransigeants avec la qualité dans le strict respect des produits nobles que nous transportons.

St-Martin, le 7 mai 2017

J.B. Demierre